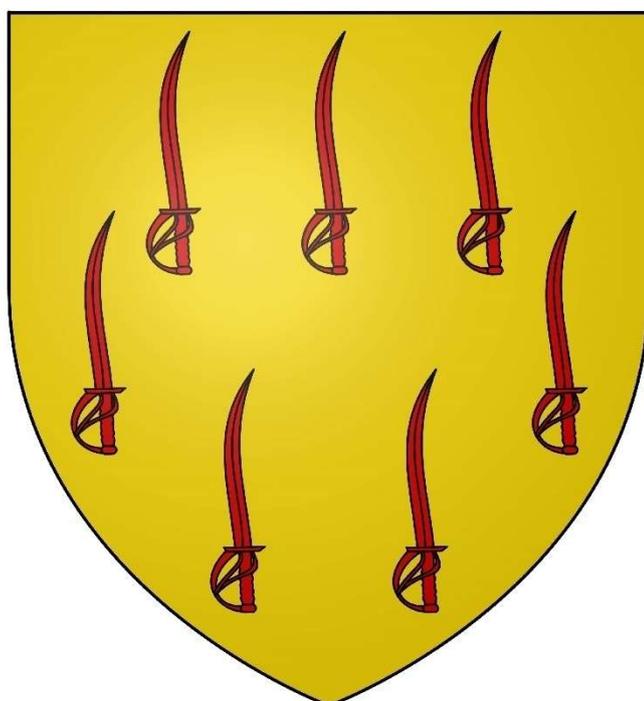


# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de  
**SABARAT**



Ariège - Pyrénées  
Occitanie

# 30 SEPTEMBRE 2024

# FEUILLE DE PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 Septembre 2024 à 21h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 Septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT, Maire.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MILHORAT Laurent	Maire	X		
REY Didier	Maire Adjoint	X		
LACANAL Carole	Maire Adjointe	X		
BARRE Patricia	Maire Adjointe	X		
BRIERE Stéphanie	Conseillère Municipale	X		
BUSCAIL Arnaud	Conseiller Municipal		X	
ESQUIROL William	Conseiller Municipal	X		
LAPEYRE Gwenaëlle	Conseillère Municipale		X	
LEAL RAMIREZ Agnès	Conseillère Municipale	X		
PONS Magnolia	Conseillère Municipale		X	
THEUILLON Jean-François	Conseiller Municipal	X		

Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à vingt et une heures.

## ORDRE DU JOUR

Ordre du jour session du Conseil Municipal du 30 Septembre 2024 à 21 heures :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2024.
- **COMMUNE (Finances)** – Décision modificative n°1 Budget Primitif 2024.
- **COMMUNE (Administration)** – Conventions de mise à disposition avec LEC.
- **SMDEA (Administration)** – Avis sur la modification de périmètre du SMDEA : Retrait Communes de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées ;
- **QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**
  - Aménagements traverse de Sabarat (Retour cabinet OTCE)
  - Insonorisation Phonique Cantine

## DÉROULEMENT DE SÉANCE

### 1 - APPROBATION PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de séance du 27 Mai 2024 joint à la convocation.

*Procès-Verbal approuvé à l'unanimité*

*Rapporteur : Monsieur MILHORAT Laurent, Maire.*

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement dotations aux amortissements de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire informe enfin le conseil municipal de modification du BP en dépenses d'investissement :

- + **6 300 €** sur la ligne **203 Frais d'études** pour la porter à 14 300 € pour pouvoir payer la prestation OTCE pour l'étude de la sécurisation de la traverse du village (Montant du devis 12 268,20 €)
- - **280 €** sur la ligne **2051 Réseaux de voirie** pour la porter de 500 € à 220 €. (le renouvellement d'une clé électronique qui permet l'envoi dématérialisé des bordereaux à la paierie a déjà était effectué pour un montant de 220 €).
- + **3 780 €** sur la ligne **2151 Concessions droits similaires** pour la porter de 8 000 € à 11 780 € pour pouvoir payer les travaux de pluvial de la rue des Jardins (7 818,06 € pour le SMDEA et 3 949,87 € pour l'entreprise Vivincos).
- - **1 020 €** sur la ligne **2183 Matériel et outillage d'incendie** pour la passer de 2 500 € à 1 480 € (ligne sur lequel est débité l'achat du défibrillateur pour la salle polyvalente pour un montant de 1 476 €).
- - **300 €** sur la ligne **2056 Matériel de bureau et informatique** pour la passer de 2 000 € à 1 700 € (ligne sur lequel est débité l'achat d'un PC avec deux écrans pour le secrétariat pour un montant de 1 688,40 €).
- + **1 000 €** sur la ligne **2188 Autres Immobilisations Corporelles** pour la passer de 500 € à 1 500 € pour changer les panneaux de basket au terrain multisport (montant du devis 1 200 €).

Monsieur le Maire informe enfin le conseil municipal de modification du BP en recette d'investissement :

- + **6 935 €** sur la ligne **1328 Autres Subventions d'investissement** pour la porter de 34 475 € à 41 410 € grâce à subvention C2E de 6 934,49 € qui n'avait pas été budgétisée.
- + **1 120 €** sur la ligne **1328 FCTVA** pour la porter de 70 000 € à 71 120 € pour coller au plus près avec le FCTVA reçu (71 112,31 €)
- + **1 475€** sur la ligne **021 Virement de la section d'investissement** pour la porter de 62 659 € à 64 134 € afin d'équilibrer le budget d'investissement à 413 435 € en recettes comme en dépenses

Monsieur le Maire informe enfin le conseil municipal de modification du BP en dépenses de fonctionnement :

- + **1 328€** sur la ligne **60622 Carburants** pour la porter de 2 000 € à 3 328 €. Il a déjà été mandaté, au 23-09-2024, 2 283,48 € sur cette ligne (1 242,04 € de plein de la cuve permettant d'alimenter l'épaveuse).
- + **60 €** sur la ligne **6067 Fournitures Scolaires** pour la porter de 1 500 € à 1 560 € afin de payer les entrées aux Forges de Pyrène pour les élèves de l'école afin de les féliciter pour leur 1<sup>er</sup> prix au concours Écoliers Citoyens
- + **3 742€** sur la ligne **65568 Autres Contributions** pour la porter de 3 258 € à 7 000 €. Il a déjà été mandaté, au 23-09-2024, 4 866,51 € sur cette ligne (illuminations Noël 2023, Part emprunts SMDEA, Panneaux Compostage Partagé)
- + **6 802 €** sur la ligne **66111 Intérêts Emprunts Dettes** pour la passer de 7 198 € à 14 000 € (ligne sur lequel est débité les intérêts d'emprunts mais aussi les intérêts de la ligne de trésorerie que nous avons budgétisé sur la ligne 6618). Pour information les intérêts de la ligne de trésorerie que nous avons complètement remboursés, depuis le mois de juin 2024, représente un montant de 6 183,18 €. Les intérêts des emprunts en cours sont eux égaux à 7 198 € (montant budgétisé au BP).
- - **15 000 €** sur la ligne **6618 Intérêts des Autres Dettes** pour la passer de 15 000 € à 0 € (pour les mêmes raisons que la ligne 66111 : les intérêts d'emprunts mais aussi les intérêts de la ligne de trésorerie sont mandatés sur la ligne 6618).
- + **1 475 €** sur la ligne **023 Virement à la section d'investissement** pour la porter de 62 659 € à 64 134 € afin d'équilibrer le budget d'investissement.

Pour équilibrer, cette DM en fonctionnement, monsieur le Maire propose la modification suivante du BP en recette de fonctionnement

- + **200 €** sur la ligne **7031112 Concessions cimetièrre** pour la porter de 200 € à 400 € (2 concessions de cimetièrre déjà vendu donc 400 € déjà recetté)
- - **1 686 €** sur la ligne **73211 Attribution de compensation** pour la passer de 41 185 € à 39 499 € suite à la revalorisation des Allocations de Compensation avec la Communauté des Communes Arize Lèze (voté lors du dernier CM).
- + **132€** sur la ligne **732221 Fonds Péréquation Ressources Communales et Intercommunales** pour la porter de 6 700 € à 6 832 € afin de coller au plus près avec le FPRCI reçu.
- - **239 €** sur la ligne **744 FCTVA** pour la porter de 500 € à 261 € afin de coller au plus près avec le FCTVA reçu (260,52 €).

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à 413 435 € et celui de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recette à 418 073 €.

## DÉLIBÉRATION



	Pour	Contre	Abstention
MILHORAT	X		
REY	X		
LACANAL	X		
BARRE	X		
BRIERE	X		
BUSCAIL			
ESQUIROL	X		
LAPEYRE			
LEAL RAMIREZ	X		
PONS			
THEUILLON	X		

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2024-001

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour l'exercice 2024.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section de Fonctionnement et d'Investissement pour régulariser les écritures.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter la décision modificative n° 1 au budget principal 2024 comme suit :

#### Section d'Investissement (Dépenses et Recettes)

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
203	Frais d'études recherche développements	+ 6 300	
2051	Concessions, droits similaires	- 280	
2151	Réseaux de voirie	+ 3 780	
2156	Matériel et outillage d'incendie	- 1 020	
2183	Matériel de bureau et informatique	- 300	
2184	Mobilier	+ 50	
2188	Autres Immobilisations Corporelles	+ 1 000	
1328	Autres Subventions d'investissement		+ 6 935
10222	FCTVA		+ 1 120
021	Virement de la section d'investissement		+ 1 475
<b>TOTAL</b>		<b>+ 9 530</b>	<b>+ 9 530</b>

Suite à cette DM, le budget prévisionnel d'investissement est équilibré en dépenses comme en recette à **413 435 €**.

#### Section Fonctionnement (Dépenses et Recettes)

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
60622	Carburants	+ 1 328	
6067	Fournitures Scolaires	+ 60	
65568	Autres Contributions	+ 3 742	
66111	Intérêts Emprunts Dettes	+ 6 802	
6618	Intérêts des Autres Dettes	- 15 000	
023	Virement à la section d'investissement	+ 1 475	
703111	Concessions cimetièrre		+ 200
73211	Attribution de compensation		- 1 686
73221	Fonds péréquation ressources communales et intercommunales		+ 132
744	FCTVA		- 239
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 593</b>	<b>- 1 593</b>

Suite à cette DM, le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré en dépenses comme en recette à **418 073 €**

### 3 – CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AVEC LEC

Rapporteur : Monsieur MILHORAT Laurent, Maire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Arize Lèze a renouvelé la Délégation de Service Public concernant l'enfance et la jeunesse pour la période 2024-2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des communes mettent à disposition du personnel et des locaux pour les services ALAE et ALSH.

Il indique qu'il s'agit à ce titre de signer une convention de mise à disposition de services et de locaux entre la commune, la Communauté des Communes Arize Lèze et la Fédération Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Il précise que cette mise à disposition est gratuite et que le personnel communal est sous la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Pour la commune il s'agit de la mise à disposition d'un personnel agent de ménage / 1 heure par semaine et de la mise à disposition des locaux suivants : Salle dans l'école, la cour de l'école, accès au jardin du foyer rural, les toilettes, le city stade et l'espace extérieur du parc.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition de services et de locaux avec la Communauté des Communes Arize Lèze et la Fédération Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

*Les conventions de mise à disposition ont été fournies aux Conseillers Municipaux*

#### DELIBERATION

 Maire de SABARAT Arize Pyrénées Occitanie	Pour	Contre	Abstention
MILHORAT	X		
REY	X		
LACANAL	X		
BARRE	X		
BRIERE	X		
BUSCAIL			
ESQUIROL	X		
LAPEYRE			
LEAL RAMIREZ	X		
PONS			
THEUILLON	X		

#### **OBJET: CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AVEC LEC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Arize Lèze a renouvelé la Délégation de Service Public concernant l'enfance et la jeunesse pour la période 2024-2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des communes mettent à disposition du personnel et des locaux pour les services ALAE et ALSH.

Il indique qu'il s'agit à ce titre de signer une convention de mise à disposition de services et de locaux entre la commune, la Communauté des Communes Arize Lèze et la Fédération Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Il précise que cette mise à disposition est gratuite et que le personnel communal est sous la responsabilité de Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les conventions de mandat annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de mises à disposition ainsi toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

## 4 – AVIS SUR LA MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE DU SMDEA : RETRAIT COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES

*Rapporteur : Monsieur MILHORAT Laurent, Maire.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de se prononcer sur la modification du périmètre de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées au sein du SMDEA.

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées souhaite modifier son périmètre d’adhésion au sein du SMDEA. Selon le procédé voté en Assemblée Générale le 20 juin 2024, chaque membre du SMDEA doit émettre un avis simple quant à cette modification du périmètre sollicitée par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Voici un récapitulatif des communes concernées au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées :

PÉRIMÈTRE DES COMMUNES CONCERNÉES	
ALEU	}
ARGEIN	
ARROUT	
AUDRESSEIN	
AUGIREIN	
AULUS LES BAINS	
BALACET	
BALAGUERES	
BIERT	
BONAC IRAZEIN	
BORDES UCHENTTEIN	
BOUSSEINAC	
BUZAN	
CASTILLON EN COUSERANS	
COUFLENS	
ERCE	
GALEY	
ILLARTEIN	
LA BASTIDE DU SALAT	
ORGIBET	
OUST	
SALSEIN	
SEIX	
SENTENAC D'OUST	
SOR	
SOULAN	
ST JEAN DU CASTILLONNAIS	
ST LARY	
USTOU	
VILLENEUVE	
AIGUES JUNTES	}
ALLIERES	
ALZEN	
CADARCET	
CASTELNAU DURBAN	
DURBAN SUR ARIZE	
ESPLAS DE SEROU	
LA BASTIDE DE SEROU	
LARBONT	
MONTSERON	
NESCUS	
SENTENAC DE SEROU	
SUZAN (LA BASTIDE DE SEROU)	
MONTAGAGNE	}
MONTELS	

Communes « sortantes » du SMDEA :  
30 communes

Communes inchangées : demeurant au  
SMDEA – 13 communes  
(Bassin versant du Séronnais)

Communes « entrantes » au SMDEA :  
2 communes

*Le document d'orientation établi conjointement entre le SMDEA et la Communauté de communes Couserans-Pyrénées permettant de mesurer les impacts de la modification du périmètre envisagée, a été fourni aux Conseillers Municipaux.*

 Mairie de SABARAT Ariège Pyrénées Occitanie	Pour	Contre	Abstention
MILHORAT	X		
REY	X		
LACANAL	X		
BARRE	X		
BRIERE	X		
BUSCAIL			
ESQUIROL	X		
LAPEYRE			
LEAL RAMIREZ	X		
PONS			
THEUILLON			X

## DELIBERATION

**OBJET: AVIS SUR LA MODIFICATION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES COUSERANS PYRENNES AU SEIN DU SMDEA**

**Vu l'article 10 bis.1 des statuts du SMDEA**, relatif à l'élaboration d'un document d'orientation pour toute modification de périmètre au sein d'un syndicat ;

**Vu l'article 10 bis.2 des statuts du SMDEA**, relatif à la procédure de modification du périmètre d'un membre du syndicat ;

**Considérant** que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification du périmètre d'un de ses membres,

**Considérant** que la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées a présenté sa demande de modification du périmètre du SMDEA,

**Considérant** qu'un document d'orientation a été conjointement établi entre la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées et le SMDEA et est joint en annexe de la présente délibération,

**Considérant** que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis simple sur ladite modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA,

**Considérant** qu'en l'absence de réponse d'un membre dans un délai de trois mois, l'avis sera réputé favorable,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré

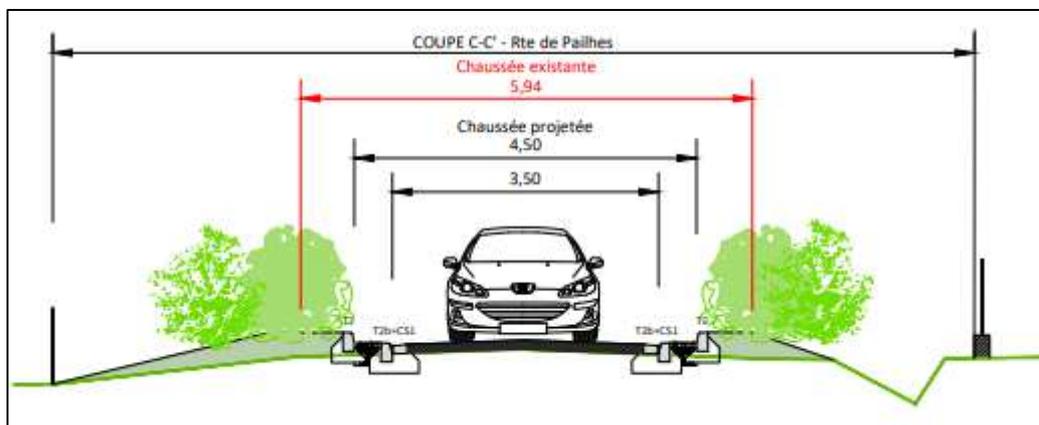
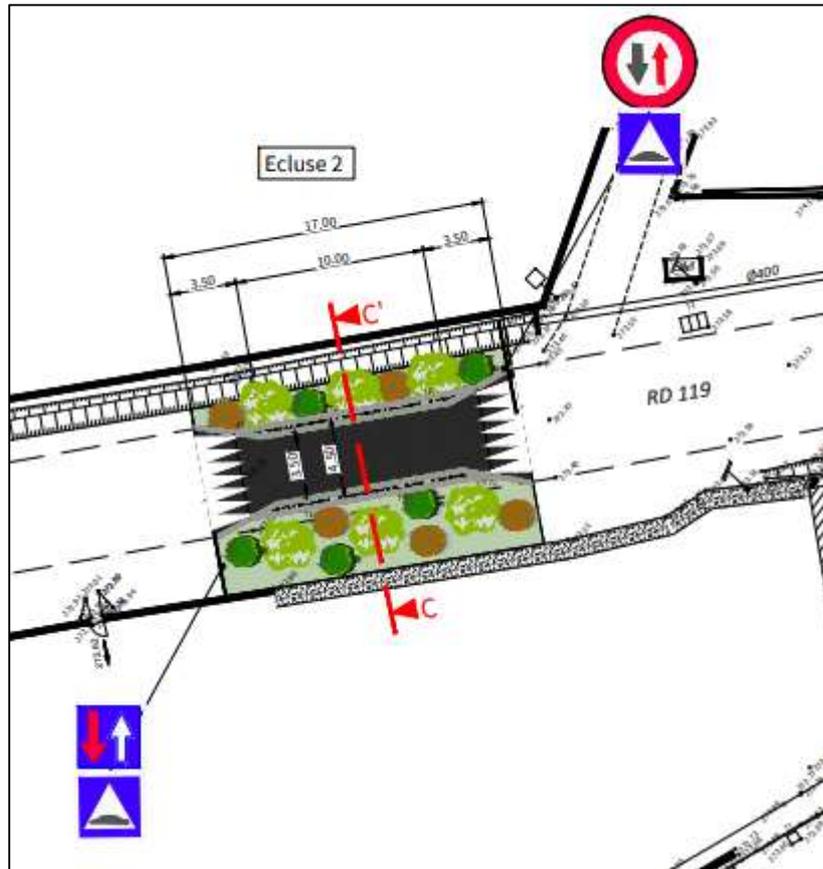
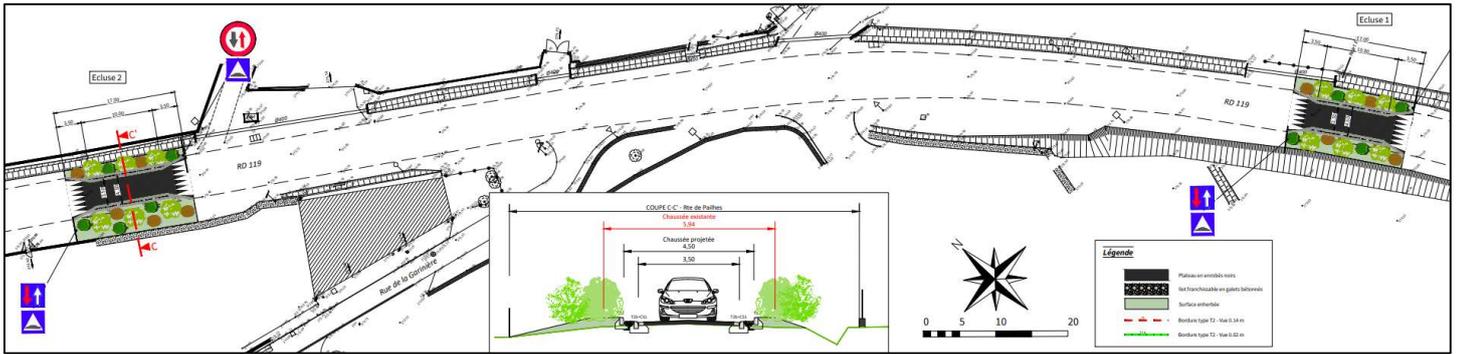
### **Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**D'approuver** le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté des Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

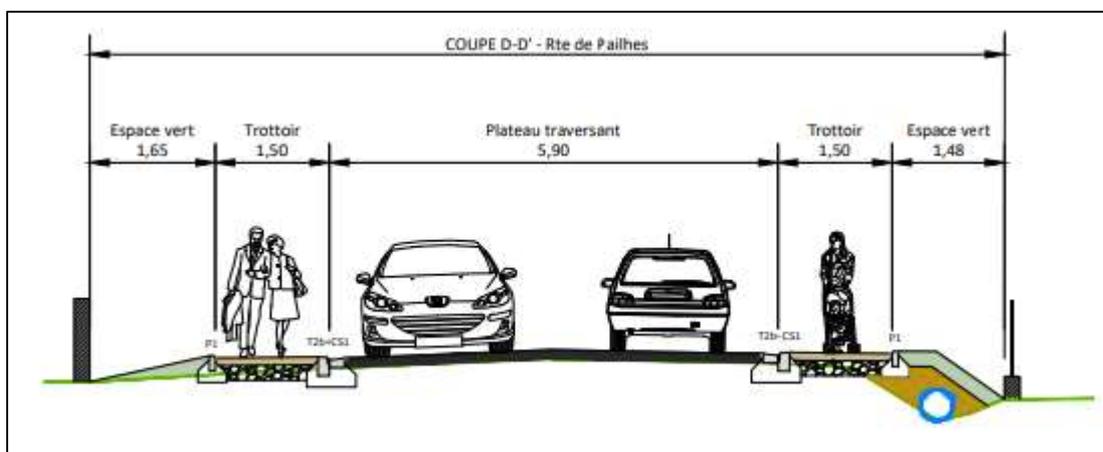
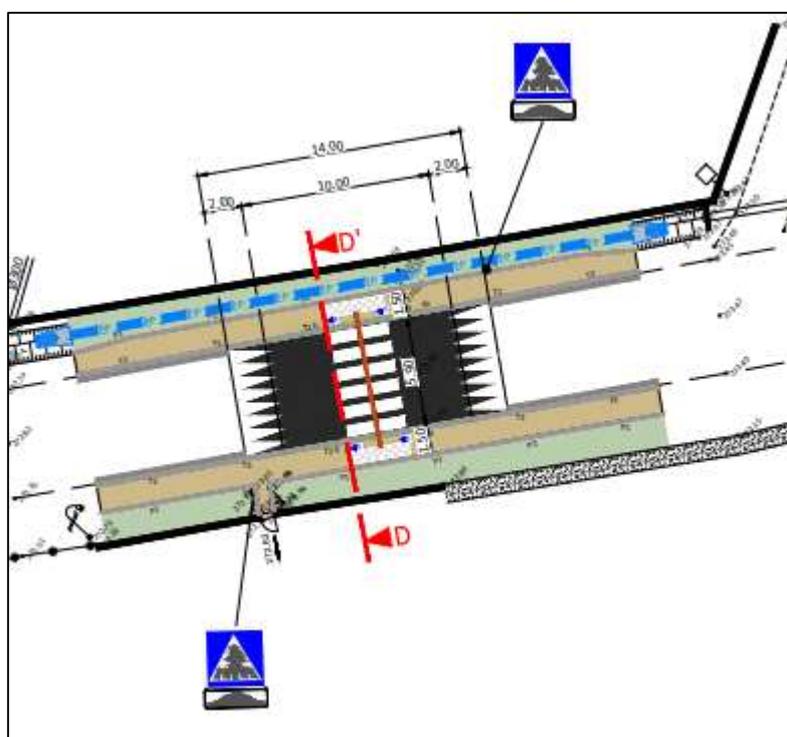
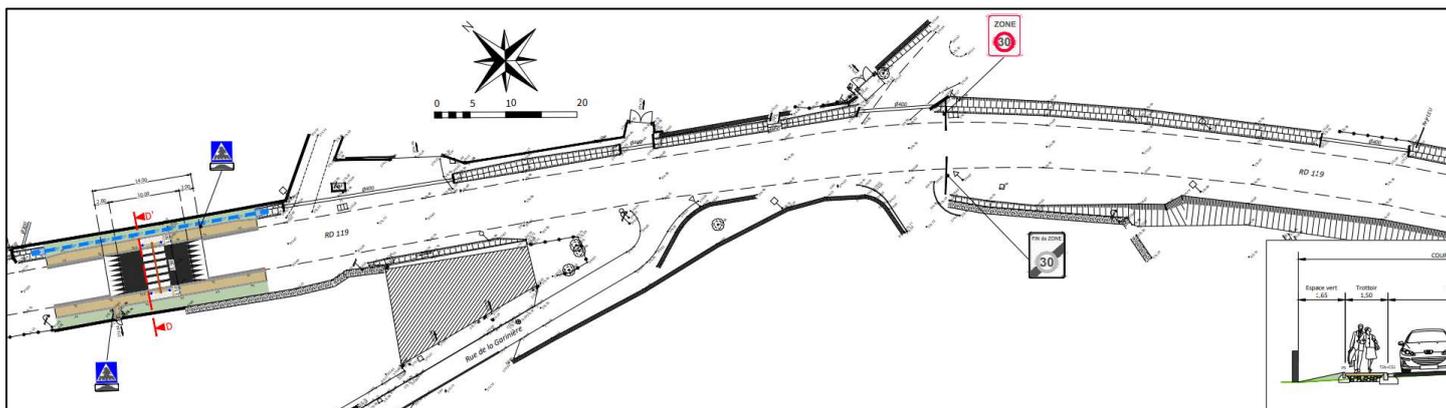
## **5 – QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS**

- ✓ **Aménagement traverse de Sabarat (Retour cabinet OTCE).**  
Monsieur le Maire présente l'étude d'OTCE sur la sécurisation de la traverse du village aux membres du Conseil Municipal.

Voici le type d'aménagement que la commune souhaitait implanter (plateaux non traversants surélevés avec réduction de la largeur de la chaussée) :



Après consultation de la Direction des Routes Départementales du Département de l'Ariège, voici ce que souhaiterait mettre en place le CD09 (plateaux traversants surélevés avec maintien de la largeur de la chaussée). Cette solution aurait un surcout par rapport à la première solution :



Une réunion de travail pour trouver la solution qui convienne à tout le monde sera organisée le 25 octobre et réunira le cabinet OTCE, la Direction des Routes Départementales du Département de l'Ariège et la Mairie.

✓ **Isolation Phonique Cantine.**

Les panneaux d'isolation phonique sont commandés. (2 panneaux muraux et 7 panneaux suspendu pour le plafond)

L'installation, aura lieu un mercredi après les vacances de Toussaint.

L'achat et la mise en place des panneaux est subventionné à 80 % (subventions notifiées)

✓ **Voitures ventouses Moreau.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec la tutrice de monsieur Moreaux pour faire évacuer ces véhicules qui stationnent place du Coustou depuis plus de deux ans.

✓ **Aire de covoiturage.**

Les peintures au sol de l'aire de covoiturage situé place du Pradet vont être refaites. C'est la Communauté des Communes Arize Léze qui prendra en charge les frais de remise à neuf.

*Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux  
et lève la séance à 22 h 35.*

---

Fait à SABARAT, le 02 Octobre 2024.

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,



Laurent MILHORAT